

## **AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Par arrêté préfectoral n°DDTM/SUAJ/BCAC/2026-05 du 11 mai 2026, le préfet du Var a prescrit et organisé une procédure de participation du public par voie électronique d'une durée de 30 jours

**du lundi 1<sup>er</sup> juin à 9h au mardi 30 juin 2026 à 17h.**

Cette procédure porte sur le projet d'aménagement et de modernisation de la gare SNCF sur la commune de Carnoules.

Le dossier sera consultable pendant la durée de l'enquête sur la plateforme dédiée :

<https://www.registre-numerique.fr/ppve-lnpca-pa-carnoules>

Un lien vers cette plate-forme sera accessible également via le site internet de l'État dans le Var à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/PPVE>

Le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/ppve-lnpca-pa-carnoules>

- à l'adresse mail suivante : [ppve-lnpca-pa-carnoules@mail.registre-numerique.fr](mailto:ppve-lnpca-pa-carnoules@mail.registre-numerique.fr)

Au plus tard à la date de publication de la décision prise par le préfet du Var, seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Var :

<https://www.var.gouv.fr/Publications/PPVE>,

la synthèse des observations et proposition déposées par voie électronique.

Une synthèse relatara le déroulement de l'enquête, et comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites pendant l'enquête et, le cas échéant, les réponses aux observations du public.

À l'issue de la procédure de consultation, le préfet du Var est l'autorité compétente pour prendre la décision, par voie d'arrêté, au titre du projet d'aménagement et de modernisation de la gare SNCF sur la commune de Carnoules.

Le présent avis est publié sur le site internet des services de l'État dans le Var, affiché à la mairie de Carnoules ainsi que sur le lien de réalisation du projet.